



**N'ont pas pris part au vote : Flavien Bazenet, Grégoire Ekmekdje, Corinne Sidommo, Nathalie Fugier**

**3 - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC). APPROBATION DU RAPPORT D'EVALUATION DE LA COMPETENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) TRANSFEREES PAR LES COMMUNES A VERSAILLES GRAND PARC AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc le 5 juin 2018 relatif à l'évaluation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) transférées par les communes à Versailles Grand Parc au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**N'ont pas pris part au vote : Flavien Bazenet, Grégoire Ekmekdje, Corinne Sidommo, Nathalie Fugier**

**4 - REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES ET INSTALLATIONS SPORTIVES, DE PRESTATIONS LOGISTIQUES ET DE CAUTION**

Le Conseil Municipal,

FIXE selon le détail annexé à la présente délibération les tarifs suivants :

- Location des salles du Vieux Marché,
- Prestations logistiques (installation et transport de matériel, régie son et lumière),
- Location des installations du Centre Sportif et Associatif et du Domaine de la Vallée (terrains, gymnase, salles),
- Caution.

DIT que ces nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

DIT que les recettes correspondantes seront encaissées sur le budget communal à l'imputation prévue à cet effet.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**N'ont pas pris part au vote : Flavien Bazenet, Grégoire Ekmekdje, Corinne Sidommo, Nathalie Fugier**

**5 - DEMANDE DE SUBVENTIONS DE LA REGION ILE DE FRANCE POUR LA REFECTION DES TENNIS COUVERTS DE LA VALLEE**

Le Conseil Municipal,

DECIDE de procéder à la réfection des 3 terrains de tennis couverts en résine synthétique (en lieu et place du « Terball » existant) sous la halle couverte des Tennis de la Vallée, pour un montant estimé à 85.000 € HT,

DECIDE de procéder au remplacement de l'éclairage existant en sodium haute pression par des lanternes à leds afin de garantir l'éclairage moyen de 500 lux, une moindre consommation électrique et une diminution du coût d'entretien, pour un montant estimé à 21.536 € HT,

SOLLICITE la Région Ile de France pour l'obtention d'un financement le plus élevé possible, dans le cadre des « aides au développement des équipements sportifs de proximité »,

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette demande,

DIT que la participation de la Région fera l'objet d'une mention sur le panneau de chantier,

DIT que la ville prendra en charge le solde des travaux non financés par la Région Ile de France (et autres éventuels financeurs).

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**N'ont pas pris part au vote : Flavien Bazenet, Grégoire Ekmekdje, Corinne Sidommo, Nathalie Fugier**

**6 - MISE EN PLACE D'UNE POMPE A CHALEUR A ABSORPTION GAZ AU CENTRE SPORTIF DE JOUY EN JOSAS. CONVENTION AVEC LE SIGEIF**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat pour la mise en place d'une pompe à chaleur gaz à absorption sur le site du Centre Sportif de Jouy-en-Josas (35 rue Saint Roch).

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**N'ont pas pris part au vote : Flavien Bazenet, Grégoire Ekmekdje, Corinne Sidommo, Nathalie Fugier**

**7 - LANCEMENT D'UN SERVICE PUBLIC DE LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE PAR LE STIF – CANDIDATURE DE JOUY EN JOSAS**

Le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable à son intégration dans le périmètre d'étude de mise en place d'une concession de services publics pour la location de bicyclettes à assistance électrique, actuellement étudiés par Ile-de-France Mobilité (STIF), SOUHAITE participer à cette opération en expérimentant dans un premier temps la mise en location d'une dizaine de vélos, étant entendu que cette mise à disposition se fera sans charge pour la commune.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**N'ont pas pris part au vote : Flavien Bazenet, Grégoire Ekmekdje, Corinne Sidommo, Nathalie Fugier**

**8 - CONVENTION A INTERVENIR AVEC LA COMMUNE DE VELIZY-VILLACOUBLAY POUR L'ACCES A LA PISCINE<sup>2</sup>**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention, jointe à la présente délibération à intervenir avec la commune de Vélizy-Villacoublay au sujet du tarif d'accès à la piscine de Vélizy-Villacoublay,  
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents y afférents.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**N'ont pas pris part au vote : Flavien Bazenet, Grégoire Ekmekdjé, Corinne Sidommo, Nathalie Fugier**

**9 - MUTUALISATION DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC. PARTAGE D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL EN APPLICATION DU REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD)**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'adhésion de la ville de Jouy-en-Josas au partage d'un Délégué à la Protection des Données dans le cadre d'un service commun en matière de systèmes d'information et numérique, mis en place par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,

APPROUVE la convention de mutualisation des services passée entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les communes de Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Bougival, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, La Celle Saint-Cloud, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Toussus-le-Noble, Versailles et Viroflay relative à la mise en place du Délégué à la Protection des Données au sein du service commun en matière de systèmes d'information et numérique, ainsi que son avenant financier 2018,

DIT que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget communal : chapitre 011, articles 6217 et 62875,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération, ainsi qu'à prendre toutes mesures nécessaires en vue de son exécution.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**N'ont pas pris part au vote : Flavien Bazenet, Grégoire Ekmekdjé, Corinne Sidommo, Nathalie Fugier**

**10 - APPEL A PROJET FONDS FEADER : SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE TERRITOIRES AGRI-URBAINS ET A L'AGRICULTURE PERIURBAINE (Projet de maraichage bio).**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le principe de l'intervention de l'association Terre de Liens Ile-de-France et du Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile-de-France dans le cadre de la mise au point d'un projet de maraichage Bio,

APPROUVE le plan de financement ci-dessous,

Dépenses		Recettes	
Réalisation étude	18 500 € <sup>TTC</sup>	Subvention Agence de l'Eau	14 466 €
Rémunération du chargé de mission Jouy-en-Josas (Charges comprises)	8 400 €	Subvention Fonds FEADER	9 934 €
Prestation accompagnement du projet pour la Commune de Bièvres	3 600 € <sup>TTC</sup>	Reste à charge des Villes	6 100 €
<b>Total</b>	<b>30 500 €<sup>TTC</sup></b>	<b>Total</b>	<b>30 500 €</b>

SOLLICITE de la part de l'Union Européenne, par le biais du Conseil Régional d'Ile de France, l'attribution de subvention des fonds FEADER au taux maximum pour contribuer au financement de cette opération,  
S'ENGAGE à financer sur le budget de la ville la part restant à la charge des communes, après attribution de cette subvention.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subventions.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**N'ont pas pris part au vote : Flavien Bazenet, Grégoire Ekmekdjé, Corinne Sidommo, Nathalie Fugier**

Fait à Jouy-en-Josas, le 26 juin 2018

Le Maire,



Jacques BELLIER